



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Marseille, le **18 NOV. 2021**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mission Inter-régionale « Inondation Arc Méditerranéen »

SGZDS n° 2432

Affaire suivie par : Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC

Tél. : 04 88 22 63 90

ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr

Le Préfet de la zone de défense
et de sécurité sud

à

(Liste des destinataires, in fine)

OBJET : Approbation de la stratégie zonale de prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen sur la période 2022 – 2024

RÉFÉRENCE : Courrier du 24 août 2021 du Préfet de zone de défense et de sécurité sud relatif à la consultation sur le projet de stratégie zonale de prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen sur la période 2022 – 2024

PJ. : Stratégie zonale de prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen sur la période 2022 – 2024

Le 22 juillet 2019, la première stratégie zonale de prévention des risques d'inondation a été approuvée. Le premier cycle 2019-2021 de sa mise en œuvre, animé par la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (MIAM) en lien avec vos services et ceux de la zone de défense, s'achève.

Des bilans annuels des actions réalisées dans le cadre de la stratégie zonale vous ont été transmis chaque année et témoignent de l'intérêt de cette feuille de route et de l'animation zonale associée.

Les nombreux évènements survenus depuis son approbation en juillet 2019 (notamment les inondations dans les Alpes-Maritimes et le Var en 2019; les conséquences des tempêtes Gloria et Alex en 2020, les évènements survenus en 2021 (Var, Gard et Bouches-du-Rhône), ainsi que les effets attendus du changement climatique, nous invitent à poursuivre notre action en faveur de la prévention des risques d'inondation et de la préparation de nos territoires à faire face.

Ainsi, il m'est apparu essentiel d'actualiser la stratégie zonale pour un second cycle de mise en œuvre. À cette fin, et par courrier cité en référence, je vous ai consultés sur le projet de stratégie zonale de prévention des risques d'inondation sur l'Arc Méditerranéen sur la période 2022 – 2024.

Les retours de consultation reçus témoignent de votre satisfaction quant au travail déjà accompli et de la volonté commune de disposer à court terme d'une feuille de route pluriannuelle actualisée.

Par le présent courrier, je vous transmets la stratégie zonale approuvée en vue de la prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen sur la période 2022 – 2024.

Cette stratégie zonale s'articulera, comme pour le premier cycle, autour des cinq axes transverses suivants :

- Axe I - Renforcer l'information préventive et développer la culture du risque ;
- Axe II - Développer le partage d'expérience et la montée en compétences des acteurs;
- Axe III - Aider au développement de l'anticipation locale des crises et en tirer des enseignements pour l'avenir ;
- Axe IV - Favoriser l'innovation et l'expérimentation de nouveaux outils et démarches pour

améliorer la performance de la prévention des risques ;

- Axe V - Assurer une expertise, un accompagnement et un appui technique thématique auprès des acteurs du territoire pour mieux appréhender les risques d'inondation.

Chacun de ces axes transverses se décline en plusieurs orientations auxquelles sont associés quelques indicateurs de suivi.

La mise en œuvre de cette stratégie sera animée par la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » en lien avec vos services et ceux de la zone de défense.

Un bilan annuel des actions mises en œuvre vous sera transmis chaque année. Il sera accompagné de la liste des travaux définis pour l'année suivante avec les acteurs de la zone de défense et les directions générales des ministères en charge de l'Intérieur et de l'Écologie.

Le Préfet de la zone de défense
et de sécurité Sud



Christophe MIRMAND

Liste des destinataires

Au niveau national :

- Ministère de la Transition Écologique – DGPR
- Ministère de la Transition Écologique – DGALN / DHUP
- Ministère en charge de l'intérieur – DGSCGC
- Météo-France
- BRGM
- Cerema
- CEPRI
- IFFO-RME
- IRSTEA
- IFFSTAR
- RTM

Aux niveaux régional, bassin et zonal :

- Préfets des régions Auvergne-Rhône Alpes, Corse, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Préfet du bassin Rhône-Méditerranée
- Directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranéen Corse
- Météo-France – Direction Interrégionale Sud-Est
- SPC Méd-Est
- SPC Grand Delta
- SPC Méd-Ouest
- BRGM – Directions régionales Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Cerema – Direction technique Méditerranée
- INRAE
- RTM – délégations régionales
- Cyprès
- Irma
- C-Prim

Au niveau département :

- Mesdames et messieurs les préfets des départements suivants :
 - Alpes-de-Haute-Provence
 - Alpes-Maritimes
 - Ardèche
 - Ariège
 - Aude
 - Aveyron
 - Bouches-du-Rhône
 - Corse du Sud
 - Drôme
 - Gard
 - Gers
 - Haute-Corse
 - Haute-Garonne
 - Hautes-Alpes
 - Hautes-Pyrénées
 - Hérault
 - Lot
 - Lozère
 - Pyrénées-Orientales
 - Tarn
 - Tarn et Garonne
 - Var
 - Vaucluse

Copie à :

- Monsieur le secrétaire général de la zone de défense et de sécurité sud
- Madame la secrétaire générale pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Monsieur le directeur inter-régional de la DIRM Méditerranée